



HAL
open science

Les frontières des pays d'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la Covid-19

Poliny Ndong Beka

► **To cite this version:**

Poliny Ndong Beka. Les frontières des pays d'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la Covid-19. Espace géographique et société marocaine, 2022, 58, pp.31-52. 10.34874/IMIST.PRSM/EGSM/31129. . hal-03661966

HAL Id: hal-03661966

<https://hal.science/hal-03661966>

Submitted on 8 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les frontières des pays d'Afrique subsaharienne à l'épreuve de la Covid-19

Poliny NDONG BEKA II

Centre d'Études et de Recherches en Géosciences Politiques et Prospectives (CERGEP),
Université Omar Bongo de Libreville

Résumé : Cette contribution a pour objet l'analyse des effets de la fermeture des frontières africaines en début d'année 2020, à cause de la maladie à coronavirus 2019. Partie de Chine à la fin 2019, cette maladie s'est rapidement répandue dans le monde entier. Cette propagation a eu comme principale conséquence le « réveil » de la fonction protectrice de la frontière étatique. Lors de son passage d'épidémie à pandémie, la Covid-19 a mis en évidence l'importance des mobilités internationales, de la diversité des réseaux de sociabilité et de la forte connexion du monde à la Chine. En outre, cette nouvelle zoonose émergente, très létale, transmise par voie aérienne s'est rapidement transformée en une menace collective pour l'ensemble des États du monde. Face à cette réalité, pour contenir sa fulgurante transmission de même que sa virulence, deux réponses politiques se sont imposées particulièrement en Afrique subsaharienne : la fermeture des frontières nationales et le confinement variable des personnes.

Mots-clés : Covid-19, épidémie, frontière, confinement, enjeux, Afrique subsaharienne

The borders of sub-Saharan African countries tested by the Covid-19

Abstract : This paper analyses the effects of the closure of African borders in early 2020 due to the 2019 coronavirus disease. This disease started in China at the end of 2019 and spread rapidly around the world. The main consequence of this spread was the 'reawakening' of the protective function of the state border. In its transition from epidemic to pandemic, Covid-19 highlighted the importance of international mobilities, the diversity of sociability networks and the strong connection of the world to China. Moreover, this new emerging zoonosis, which is highly lethal and transmitted by air, has rapidly become a collective threat for all the world's states. Faced with this reality, in order to contain its rapid transmission and virulence, two political responses have been imposed, particularly

in sub-Saharan Africa : the closure of national borders and the variable confinement of people.

Keywords: Covid-19, epidemic, border, containment, issues, sub-Saharan Africa

Introduction

L'arrivée du SARS-CoV-2¹ a mis en évidence la fragilité de la mondialisation actuelle qui repose principalement sur l'ouverture des frontières. De même qu'elle a rendu visible lesdites frontières que l'on croyait abolies à la suite des regroupements supranationaux. Ainsi, la Covid-19 n'a pas permis d'observer la fin des territoires (Badie, 2014), ni la fin des frontières (Moreau Desfarge, 1993, 2020) et encore moins l'obsolescence des frontières (Meier, 2018). Cependant, elle a permis d'assister à un regain d'intérêt pour les frontières. Dès lors, il s'agit : du réveil des frontières (Questions internationales, 2016) ; du retour des frontières (Foucher, 2018, 2020 d ; Foucher et al., 2020) ; de la réémergence des frontières (Dumont, 2020 c, 2021), mais surtout de la célérité de la réaffirmation géopolitique des frontières (Dumont, 2019 ; Foucher et al., 2020). Cette séquence trouve son explication parce que les épidémies sont « *créatrices de frontières* » (Bourdelaïs, 2008). En raison qu'elles sont avant tout un phénomène spatial.

Par conséquent, l'étude d'une épidémie, singulièrement celle de la Covid-19, offre l'opportunité de comprendre le rôle des frontières dans la protection du territoire et des populations. Car, la frontière est le premier front contre l'épidémie. Elle joue une fonction de barrière de protection, de sécurité des populations (Berrod, Bruyas, 2020 ; Dumont, 2019) et de point de contrôle sanitaire. En effet, la frontière assure « *une fonction prophylactique, protectrice et un rôle de cordon sanitaire* » (Foucher, 2020 c ; Foucher et al., 2020).

Avec la Covid-19, plusieurs faits majeurs ont été observés : la densité des relations humaines ; l'intensité des mobilités internationales ; la multiplicité des sociabilités ; le renforcement du pouvoir protecteur de l'État contre des menaces extérieures de toute nature, etc. L'une des particularités de cette pandémie est d'avoir agi comme un révélateur

¹ Le comité international de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a nommé officiellement, le 11 février 2020, « SARS-CoV-2 » en tant que virus et « Covid-19 » en tant que maladie « CORonaVirusDisease 2019 ». Auparavant, l'Institut de virologie de Wuhan l'avait baptisé, le 7 janvier 2020, "2019-nCoV" (nouveau virus corona 2019). C'est une maladie respiratoire et le virus qui en est responsable et ses nombreux variants appartiennent à la famille des coronavirus.

de la mondialisation en touchant d'abord les États les mieux connectés à la Chine par les échanges aériens, notamment les pays d'Asie orientale, d'Europe occidentale et les États-Unis (Carroue, 2020).

Cette épidémie a donné naissance à la frontiérification rapide du monde. Ce phénomène correspond à l'émergence et à la consolidation de la frontière comme un objet matériel et symbolique à travers la mise en place de dispositifs d'affirmation et de régulation du pouvoir. En conséquence, la frontiérification est un « *nouveau régime sécuritaire mondial où le droit des ressortissants étrangers de franchir les frontières d'un autre pays et d'entrer sur son territoire devient de plus en plus procédural et peut-être suspendu ou révoqué à tout instant et sous n'importe quel prétexte* » (Mbembé, 2020).

L'Afrique subsaharienne regroupe l'ensemble des pays situés au sud du Sahara. Dans cette réflexion, par cette terminologie, on désignera uniquement les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Le premier cas positif au nouveau coronavirus, en Afrique au sud du Sahara, a été enregistré le 27 février 2020, au Nigeria. Dès lors, cette maladie va largement se propager sur tout le continent durant la première quinzaine du mois de mars 2020. Pour prévenir sa progression, la plupart des pays vont verrouiller l'accès à leurs territoires et décider d'un confinement (total ou partiel) de leur population. Ladite population a été appelée à faire preuve de distanciation physique qui peut également se traduire par la mise à distance spatiale des individus les uns des autres. L'objectif poursuivi par ces mesures était le contrôle de l'espace et de la distance. Cela signifie la surveillance de la population et ces différentes mobilités. Cette action révèle que cette crise n'est plus uniquement considérée sous son aspect sanitaire, elle revêt également une dimension géographique et même géopolitique (Heisbourg, 2020).

C'est pourquoi la fermeture des frontières et le confinement des individus fondent l'interrogation que soulève cette contribution. Ces deux réponses politiques observées dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne ont permis de porter une fois de plus la question des frontières aux cœurs des préoccupations mondiales (Amilhat Szary, 2020b ; Amilhat Szary, Hamez, 2020, p. 351). C'est aussi le cas de leurs rôles et fonctions dans le monde globalisé contemporain (Hamez et al., 2020). La même dynamique est également à souligner avec le confinement (Amilhat Szary, 2020a).

En effet, c'est l'origine extérieure du virus et son importation par des voyageurs qui justifient le contrôle des frontières (Delmas, Goeury, 2020 ; Sierra, 2020, p. 8). À cause de cette réalité, la frontière devient un instrument de gestion de crise (Cattaruzza et al., 2020,

p. 120). Considérant que le contrôle de l'espace révèle l'enjeu que représente la lutte contre la pandémie de la Covid-19, comment ce contrôle se manifeste-t-il spatialement dans les pays africains au sud du Sahara et quels en sont les conséquences et les enjeux ?

Cette question peut être analysée sous le prisme de trois constats. Le premier se consacre à l'observation des dispositifs de contrôle de l'espace et de la souveraineté des États d'Afrique subsaharienne dans un environnement globalisé, mais aussi de la suspension complète des circulations. Le second examine les effets socio-économiques des mesures adoptées pour limiter l'expansion du virus. Enfin, le troisième renseignera sur les enjeux de la Covid-19.

La méthode d'analyse utilisée dans cette réflexion est descriptive et analytique. En effet, elle repose sur le traitement des données collectées auprès de différentes sources gouvernementales, d'organisme onusien et de la littérature scientifique traitant du sujet.

1. La fermeture des frontières et les mesures privatives des libertés

En Afrique subsaharienne, de mars à mai 2020, on assiste à des fermetures unilatérales des frontières par un grand nombre des États et à des recommandations coercitives de restriction de l'espace public à l'ensemble du corps social. Cette situation se traduit par la limitation des mobilités des personnes à l'intérieur des différents territoires nationaux, de la valorisation des mesures barrières et de distanciation physique ou sociale.

1.1. La fermeture des frontières nationales

À cause de l'important risque de propagation du virus à l'échelle africaine² par des facteurs extérieurs, la majorité des autorités gouvernementales d'Afrique subsaharienne décrète, par prévention, l'état d'urgence sanitaire dans leurs territoires respectifs. Il s'agit essentiellement de l'interdiction des vols passagers nationaux et internationaux et de la fermeture entière et totale de toutes les frontières aériennes, terrestres et maritimes. Cette décision qui s'inscrit dans un principe de précaution correspond à une mesure de protection sanitaire. Elle est prise alors que l'on dénombre moins d'une dizaine de cas dans la plupart des pays. À titre d'illustration, au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), les premiers cas ont été déclarés le vendredi 6 mars 2020 au

² Le premier cas a été détecté sur le continent, le 14 février 2020, en Égypte.

Cameroun, le 12 mars 2020, au Gabon et successivement au Congo, en Guinée équatoriale et en République centrafricaine, le 14 mars 2020 (cf. carte n° 1).

Dans la même dynamique, une quinzaine de pays ferme également leurs frontières sans pourtant avoir détecté un seul cas de Covid-19. C'est le cas par exemple, de la Libye, du Soudan, du Niger, de l'Angola, du Botswana, de Madagascar... En une vingtaine de jours, du 11 mars au 31 mars 2020, la CEMAC voit l'ensemble de ses pays membres suspendre temporairement les mobilités aux frontières. Les gouvernements restreignent certaines libertés publiques des populations. La même séquence est aussi observée au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Du 16 mars au 26 mars 2020, tous les pays de cette communauté à l'exception du Liberia ont verrouillé leurs territoires respectifs. Toutefois, certains pays en raison de leur situation d'enclavement n'ont pas fermé leur frontière terrestre. C'est le cas de la République centrafricaine qui dépend économiquement des ports camerounais et soudanais (cf. carte n° 1). En revanche, la Tanzanie a refusé de fermer ses frontières terrestres pour garantir à ses voisins d'Afrique centrale un accès direct à la mer.

Après ce tourbillon de fermeture des ports, aéroports et frontières terrestres, on retient plusieurs enseignements de cette séquence. *Primo*, il se dégage qu'aucune frontière n'est complètement étanche ; *secundo*, il est désormais plus facile pour les États de contrôler les points de passage frontalier et *tertio* la fermeture des frontières a été relative.

L'étanchéité des frontières ne s'est pas vérifiée avec la Covid-19. En effet, malgré la fermeture des frontières, le virus a malgré tout circulé (Amilhat Szary, 2020b ; Amilhat Szary, Hamez, 2020) et il s'est disséminé pratiquement dans tous les territoires. Cette situation a été favorisée par les modes de contamination interne. Cette situation a été possible parce que « *la fermeture des frontières protège quand le risque est lointain pour éviter la contamination intérieure. Mais s'il est proche, c'est-à-dire si la contagion s'est propagée, c'est déjà trop tard* » (Foucher, 2020a). Ainsi donc, fermer l'accès aux confins du territoire étatique ne limite pas la diffusion d'une épidémie quand la maladie y est déjà présente (Debarbieux, 2020). Toutefois, cette mesure sert davantage à rassurer l'opinion publique face à un risque incertain dont on n'a pas le contrôle.

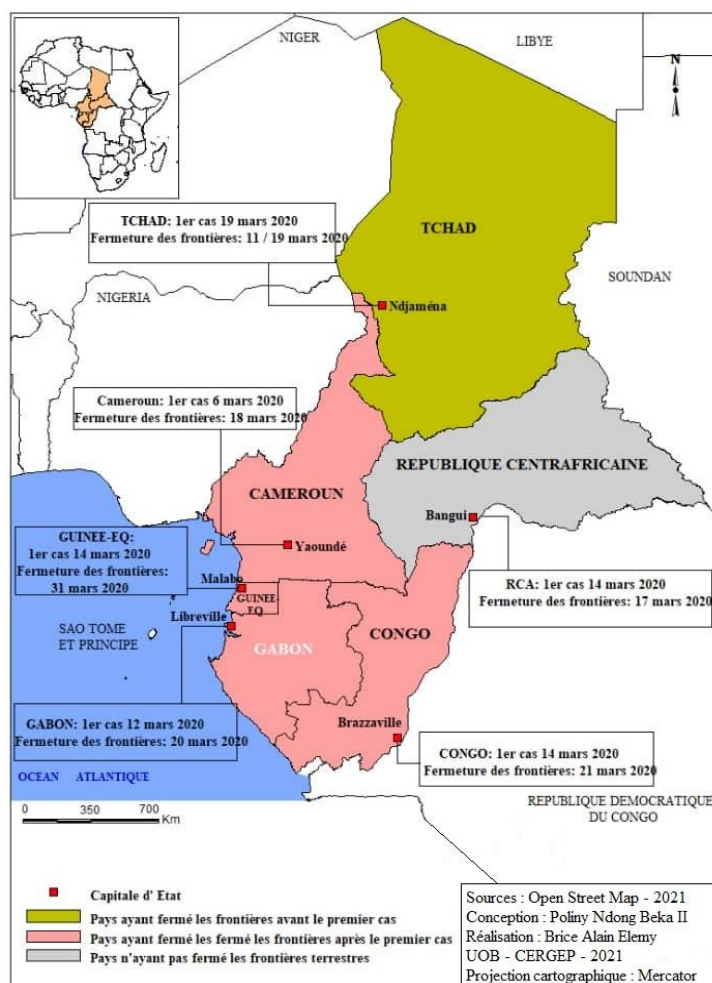
Actuellement, les États assurent un contrôle plus efficace des points de passage frontalier, principalement aéroportuaire. En effet, l'augmentation des mobilités internationales par le trafic aérien a accru le développement des dispositifs de filtrage et de contrôle plus drastiques. Les multiples étapes de contrôle articulant dispositifs administratifs

dématérialisés pour les visas et dispositifs de plus en plus intrusifs de contrôle physique ont doté les frontières aéroportuaires d'une épaisseur croissante (Delmas, Goeury, 2020 ; Sierra, 2020). Avec tous ces dispositifs, il est plus facile de suspendre les circulations humaines comme cela a été constaté durant le printemps 2020.

La suspension des liaisons aériennes et la fermeture des frontières terrestres ont été relatives. Elles n'ont concerné que les vols commerciaux. Les routes maritimes et terrestres sont restées actives. Par exemple, les évacuations sanitaires, les vols cargo, de fret et les navires transportant des produits de consommation courants n'étaient pas concernés par l'arrêt général du transport aérien et maritime. Au Gabon, la frontière terrestre avec le Cameroun est longuement restée active à cause de l'approvisionnement des principaux marchés du pays en produits vivriers et alimentaires camerounais. La même réalité a été observée avec la frontière maritime, où transitent près de 90 % des marchandises au Gabon. Cette situation démontre que « *les biens circulent de plus en plus indépendamment des individus* » (Delmas, Goeury, 2020). En outre, certaines liaisons aériennes ont été autorisées pour le rapatriement de citoyens en déplacement temporaire à l'étranger (mission, stage, tourisme). Dans ce cadre, la France par l'intermédiaire de son ambassade au Gabon a, en six vols spéciaux³, rapatrié vers Paris 1 685 citoyens français et européens. Les raisons de ces rapatriements sont sanitaires et familiales. L'objectif était de permettre à ces personnes de vivre le confinement dans leur pays entouré de leurs familles respectives. Néanmoins, ces rapatriés sont à l'origine d'un nouveau statut : celui de « corona-migrant ». Ce statut désigne « *les migrations liées au rapatriement de citoyens bloqués hors de leur pays* » (Dumont, 2019, 2020a, 2021).

³ Ces vols ont été organisés respectivement les 5, 11 et 30 avril, le 26 mai, les 20 et 27 juin 2020.

Carte 1 — Dates des premiers cas confirmés de la Covid-19 et de fermeture des frontières dans la CEMAC



1.2. Les mesures de restriction de l'espace public

Face à l'épidémie de la Covid-19, les autorités gouvernementales africaines adoptent des stratégies diverses. Il s'agit essentiellement de l'état d'urgence, du confinement total ou partiel, des mesures sanitaires, de simples recommandations. Toutes ces mesures sont prises afin de réduire les interactions sociales, c'est-à-dire « *le nombre de contacts quotidien de chaque personne avec d'autres* » (Pumain, 2020).

L'état d'urgence est le dispositif que le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Guinée, la République Démocratique du Congo (RDC)... ont choisi d'adopter. Il peut être déclaré sur tout ou partie du territoire national « *en cas de catastrophe sanitaire mettant en péril par sa nature et sa gravité, la santé de la population* ». C'est également « *une suspension des droits à grand renfort des mesures d'exception* » (Foucault, 1993). Dans la pratique, l'état d'urgence permet de gouverner dans l'urgence par décret ou de simples mesures administratives. Sa particularité est de réduire temporairement les libertés individuelles et collectives. Par exemple, les couvre-feux interdisent les déplacements, le commerce de nuit... Au Gabon, l'état d'urgence sanitaire est décrété, le 9 avril 2020, sur l'ensemble du territoire national avec l'instauration d'un couvre-feu de 19 h 30 à 6 heures. Le gouvernement décide aussi de la fermeture des écoles, lycées, universités, églises, mosquées, restaurants, bars... les employés des secteurs non essentiels sont priés de rester chez eux et de suspendre les visites aux parents et aux amis. Les mêmes logiques sont observées dans plusieurs pays. Au Sénégal, le couvre-feu entre en vigueur, le 23 mars 2020, assorti d'une interdiction de circulation de 20 heures à 6 heures du matin ; en Côte d'Ivoire, le 24 mars 2020, de 21 heures à 5 heures ; à Niamey, au Niger, il est instauré, le 28 mars 2020, de 19 heures à 6 heures du matin. Durant cette période d'état d'urgence, on relève l'isolement de plusieurs capitales politiques et économiques du reste du pays. En effet, les voyages de ces capitales vers l'intérieur du pays sont soumis à des restrictions et parfois interdits. Il faut détenir une autorisation spéciale de circuler et un test PCR négatif de moins de sept jours pour sortir du grand Libreville (Gabon). Brazzaville et Pointe-Noire, respectivement capitale politique et économique du Congo-Brazzaville, sont isolées du reste du pays. En RDC, le gouvernement annonce, le 24 mars 2020, l'interdiction de tous les voyages de Kinshasa vers les provinces. Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, peuplée de 5 millions d'habitants, est isolé des autres villes à partir du 29 mars 2020, après l'annonce du premier mort dû à la Covid-19. Les déplacements du grand

Abidjan vers l'intérieur du pays sont interdits, sauf pour les personnes détentrices d'une dérogation. L'isolement de ces grandes villes s'explique en raison de leur forte densité urbaine, de la grande mobilité démographique, de la difficulté de mobilité à l'intérieur du pays, de la faiblesse numérique des cas positifs et de la circulation minimale du virus dans les villes de l'hinterland, de la faiblesse criarde de la population et des infrastructures médicales dans l'arrière-pays.

Pour freiner la progression de la Covid-19, le confinement est l'autre principale mesure choisie par plusieurs États. C'est une mesure radicale qui désigne aussi bien « *l'action d'enfermer un danger que celle d'enfermer les populations qui doivent en être protégées* » (Debarbieux, 2020). Plus exactement, il consiste à maintenir des individus dans un espace clos afin de circonscrire la dispersion de la maladie dans la population. Le confinement peut être total ou partiel, dans ce cas les autorités gouvernementales définissent une plage horaire. Dans la pratique, il contraint les citoyens, sauf autorisation spéciale, à demeurer dans leur domicile toute la journée. Toutefois, il est possible de sortir faire les achats de produits de première nécessité ou pour se rendre dans une structure médicale ou une pharmacie. Seuls les commerces dits essentiels sont autorisés à ouvrir : les commerces alimentaires ; les stations-service ; les compagnies de distribution d'électricité et d'eau ; les maisons de pompes funèbres. Le Gabon opte, le 22 mars 2020, pour un confinement partiel du territoire national et d'un confinement total du grand Libreville, le 3 avril 2020. Au Congo-Brazzaville, le confinement couvre tout le territoire national pendant 30 jours, à compter du 31 mars 2020. Au Nigeria, le confinement total concerne, à partir du 30 mars 2020, à 23 heures, uniquement les 20 millions d'habitants d'Abuja et de Lagos, capitale fédérale et plus grande ville du pays, pour une durée de quatorze jours. Le choix de confiner la population répond à la volonté de prévenir une catastrophe sanitaire aux conséquences désastreuses pouvant aboutir à d'importantes pertes en vie humaine.

La quarantaine est également une des stratégies de santé publique utilisée pour réduire la transmission du nouveau coronavirus. Le dictionnaire Le Robert définit cette notion comme la séparation des individus qui peuvent avoir été exposés à une maladie infectieuse du reste de la population afin de déterminer s'ils sont malades et réduire leur risque d'infecter autrui (Collectif, 2021). Dans la pratique, la quarantaine « *permet de mettre à l'écart, pendant la période d'incubation, des personnes en bonne santé et asymptomatiques qui ont été exposées à une maladie infectieuse, afin d'en limiter la propagation* » (Coomes, Leis, Gold, 2020). Au Burkina Faso, les habitants de la capitale

Ouagadougou ont été placés sous quarantaine, à partir du 27 mars 2020, pour une durée de deux semaines. À compter de cette date, personne ne rentre et ne sort de cette ville.

Cependant, certains pays comme le Bénin ou l'Ouganda n'ont pris aucune mesure coercitive. Les autorités béninoises et ougandaises ont plutôt préconisé à leurs populations respectives de respecter les protocoles d'hygiène et les gestes barrières (port de masque, lavage des mains, distanciation physique ou sociale). Lesdites autorités de ces pays justifient ce choix parce qu'ils ne disposent pas des moyens pour prendre des mesures de confinement strictes. Mais surtout parce que la majorité de la population béninoise et ougandaise a un revenu non salarial et ne peut attendre plusieurs jours sans travailler.

2. Une crise sanitaire à multiples effets économiques et sociétaux

Les fermetures des frontières, les contrôles et suspensions des mobilités adoptées à partir de mars 2020 et l'interdiction des interactions sociales qui en découlent pour contenir la Covid-19 ont un fort impact économique et social dans de nombreux pays. Confrontée à ces mesures, l'économie entre en récession et la population développe des modes de contestation.

2.1. Les conséquences socio-économiques

En 2020, l'Afrique a subi un choc économique exceptionnel, à cause de la crise liée à la Covid-19. En effet, le Produit Intérieur Brut (PIB) réel a reculé pour la première fois en plus de trente ans ($-2,6\%$ en 2020), la contraction du PIB par tête a baissé de $-4,7\%$, le recul des cours des matières premières s'est traduit par une contraction de l'activité dans les économies africaines de -5% et la croissance a chuté brutalement de $2,6\%$ alors qu'elle était de $3,3\%$ en 2019 (Coguic, Osman, 2021). De façon simultanée, les $\frac{3}{4}$ des pays africains sont rentrés en récession (cf. tableau n° 1), conséquence des mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19. Dans la même logique, le continent africain qui dépend du commerce international a observé une baisse importante de l'exportation de biens et services. Ces exportations représentent plus d'un quart du PIB dans environ deux tiers des pays africains (Coguic, Osman, 2021).

Très tributaires de ses matières premières (hydrocarbures, mines, forêt), les cours de celles-ci ont chuté à cause du ralentissement de l'économie mondiale (cf. tableau n° 1). Dans une vingtaine de pays (Gabon, Guinée équatoriale, Nigeria, RDC), l'exportation des matières premières constitue plus d'un quart des exportations totales et représente 55% du PIB total de l'Afrique (Coguic, Osman, 2021). Plus précisément, ce sont la chute des cours des

matières, la fermeture des frontières et les mesures de confinement qui expliquent la récession économique observée actuellement sur le continent africain (cf. tableau n° 1).

Riche en ressources naturelles (pétrole, manganèse, or, diamant, cobalt, uranium, okoumé), l'Afrique a vu l'effondrement de leurs demandes dans les différents marchés internationaux. Toutefois, l'absence d'accord sur les quotas de production entre les plus grands producteurs mondiaux explique aussi l'effondrement des cours de certaines matières premières. C'est le cas par exemple du pétrole dont le cours a fortement baissé au printemps 2020 à cause de l'échec des négociations entre l'Arabie Saoudite et la Russie (Boussena, 2020). Cette situation a impacté trois des plus importants producteurs de pétrole africains (Nigeria, Angola et Algérie) qui sont également en taille du PIB des grandes économies africaines. Cependant, les pays moins dépendants des exportations de matières premières ont aussi enregistré un ralentissement de l'activité (+ 0,2 % en 2020 contre + 4,6 % par an en moyenne entre 2015 et 2019) (Coguic, Osman, 2021).

En ce qui concerne la fermeture des frontières, cette mesure a eu un effet néfaste sur l'économie africaine. En effet, les pays qui ont fermé leur frontière ont souffert des difficultés d'approvisionnement et de la diminution des recettes en devises. Concrètement, cette mesure a eu des conséquences sur : le transport et le tourisme. Ces deux secteurs importants dans une vingtaine de pays (Cap-Vert, Gambie, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tanzanie) ont été impactés par la suspension des vols. Dans ces pays, le tourisme participe au minimum à 5 % du PIB et constitue une source importante d'entrées de devises (Coguic, Osman, 2021). Une autre raison explique aussi la baisse des recettes en devises. Il s'agit des transferts des migrants. Ces transferts représentent en moyenne 4 % du PIB en Afrique et constituent la principale source de recette étrangère devant les investissements étrangers et l'aide au développement. Ils ont atteint 10 % du PIB du Sénégal en 2018. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les recettes en devises ont baissé de — 20 %, à la suite de la diminution des revenus de nombreux migrants africains installés principalement en Europe et en Amérique du Nord. Par exemple, au Sénégal, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a relevé une baisse de 30 % des transferts de fonds des migrants sénégalais dont bénéficient 63 % des ménages sénégalais. Hormis cela, la rupture d'approvisionnement en produits vivriers et industriels a aussi été une conséquence de la fermeture des frontières. Cela a été constaté au Gabon où les marchés de Libreville ont souffert dès les premières semaines de l'état d'urgence de la

pénurie en fruits, légumes et farine. En raison de la fermeture de la frontière avec le Cameroun dont le Gabon est très dépendant en produits vivriers.

Le confinement adopté dans la majorité des pays a participé à l'arrêt de l'activité économique (cf. tableau n° 1). En effet, cette mesure a impacté l'activité productive et ralentit la consommation des ménages. De nombreux travailleurs du secteur informel (journaliers, autoentrepreneurs, etc.) et les ménages les plus fragiles (personnes en situation de handicap, bénéficiaires des aides de toutes sortes, des transferts monétaires) ne bénéficiant pas de protection sociale ont perdu une part importante de leur revenu en restant à la maison. C'est le cas par exemple de 90 % de la population de Kinshasa (capitale de la RDC) qui vit grâce au secteur informel (Ayimpam, 2014). Le confinement a aussi d'une part provoqué la fermeture de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) qui n'ont pas bénéficié des aides de l'État et d'autre part détruit de nombreux emplois à la fois dans le secteur formel (hydrocarbures, minerais, tourisme, transport) que celui informel. La traduction de cette situation a été la mise en chômage total et/ou partiel de nombreux employés. Par exemple, au Cameroun, on estime à 43 % les licenciements dans les entreprises industrielles et de services (Nsegebe, Ndoki, Yemmafouo, 2020).

2.2. Les mouvements de protestation contre les restrictions anti-Covid-19

L'arrêt de l'économie informelle consécutive à des mesures prises pour endiguer la propagation de la Covid-19 a provoqué quelques mouvements de contestation dans de nombreux pays (cf. tableau n° 1). En effet, le poids l'économie informelle est considérable en Afrique. Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'emploi dans le secteur informel est estimé à 86 % des emplois du continent (Berrou, Eekhout, 2019 ; International Labour Organisation, 2018) et plus précisément à 82,9 % au Cameroun (PNUD, 2020a). Il représente près de 55 % du PIB cumulé de l'Afrique subsaharienne (Cessou, 2015). Au Gabon, le secteur informel participe à hauteur de 40 et 50 % du PIB (Makita-Ikouaya, 2020), au Nigeria et au Bénin, il contribue respectivement à 50 % et 65 % du PIB (Forson, 2017).

Après une année de restriction des libertés individuelles et collectives, un mouvement de protestation populaire nommé « *concert des casseroles* » est né au Gabon, en février 2021. L'objectif de ce mouvement était de protester contre la pertinence de certaines mesures comme : le confinement, les réductions de mobilités, le couvre-feu à 18 heures, l'obligation d'effectuer un test Covid-19 pour accomplir certains gestes de la vie

quotidienne. Mais surtout à cause de la suspension des activités « de la débrouille » essentiellement composée du commerce informel. En effet, les mesures adoptées par le gouvernement gabonais ont accentué la crise économique et participé à la paupérisation de la population (cf. tableau n° 1). Lancé sur les réseaux sociaux, le « *concert des casseroles* » consistait à taper chaque soir à son domicile sur des casseroles à l'aide d'ustensiles de cuisine (louche, cuillère, fourchette, couteau de table). Cette dénonciation pacifique s'est soldée par la mort de deux jeunes gabonais et par l'arrestation des principaux supposés initiateurs de ce mouvement (Mounombou, 2021).

Au Burkina Faso, particulièrement à Ouagadougou, les commerçants ont protesté contre la fermeture des marchés, des bars et des restaurants. En effet, le 27 avril 2020, des centaines de vendeurs informels sont descendues dans les rues pour réclamer la réouverture des principaux lieux de commerce fermés depuis le 26 mars 2020, pour lutter contre la propagation de la Covid-19. Les manifestants, essentiellement composés des jeunes et des femmes, ont érigé des barrages à l'aide de pierres, de pneus usagés, de planches et de troncs d'arbres sur des voies publiques aux alentours des marchés de Dassasgho, de Sankar Yaar et de Nabi Yaar. Deux principales raisons expliquent ce mouvement de protestation. Il s'agit de la privation de ressources financières de nombreux commerçants et de l'absence d'aide d'accompagnement de la part des autorités gouvernementales (cf. tableau n° 1). En outre, ces vendeurs informels estiment que c'est en vendant qu'ils parviennent à subvenir aux besoins de leurs familles respectives. En effet, dans le secteur informel, le plus grand nombre de ces commerçants vivent au jour le jour, c'est-à-dire ce que l'on gagne en journée sert à manger en soirée. En restant confiner chez eux, ils ne peuvent pas avoir à manger.

Par contre, au Nigeria, ce sont des dizaines d'ouvriers du bâtiment qui se sont soulevées, le 27 avril 2020, contre le confinement de Lagos. En effet, le chantier de construction d'une raffinerie du groupe Dangote a été le théâtre d'une révolte d'ouvriers. Ces ouvriers ont protesté contre les mesures de confinement qui les empêchent de se rendre à leur lieu de travail. Cette révolte a pris la forme d'une émeute qui s'est traduite par des actes de vandalisme de deux postes de police, des blessures corporelles sur plusieurs policiers et l'interpellation d'une cinquantaine de manifestants.

La pandémie de la Covid-19 n'est pas qu'une crise majeure de santé publique. Elle s'est transformée en crise sociale dans quelques États africains (cf. tableau n° 1). Cette crise sociale dont les formes sont variables (mouvement de protestation populaire, manifestation

des commerçants, révoltes des ouvriers) mobilise particulièrement les personnes dépendantes de l'économie informelle (travailleurs au jour le jour, précaires, pauvres) pour survivre. Lesdites personnes sont le symbole de la volonté de ces Africains, les plus défavorisées, de reprendre le travail, en dépit de la menace sanitaire que constitue la Covid-19. Autrement, « *la faim est plus redoutée que la maladie* », car « *au lieu du coronavirus, c'est la faim qui va nous tuer* » (Dahir, 2020), estime de nombreuses personnes en Afrique. Par ailleurs, la Covid-19 a révélé que certaines mesures de lutte ne sont pas applicables aux réalités économiques et sociales africaines.

Tableau 1 — Conséquences de la Covid-19 en Afrique

Politiques	Sociales	Économique
<ul style="list-style-type: none"> • Réactions à caractère politique • Politisation du maintien de l'ordre • Érosion de la confiance 	<ul style="list-style-type: none"> • Mécontentement social/Agitation sociale • Victimisation des groupes vulnérables • Impact disproportionné sur les groupes vulnérables • Généralisation des privations • Accroissement des inégalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Chute du PIB • Perte d'emploi et de moyens de subsistance • Diminution des richesses • Ralentissement de l'activité économique • Accroissement de l'activité dans le secteur informel • Récession

Source : Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2020

3. Les différents enjeux de la Covid-19 en Afrique subsaharienne

Dans de nombreux pays africains, les mesures prises pour endiguer l'expansion de la Covid-19 ont été difficilement applicables en raison d'une part, de la vulnérabilité socio-économique et, d'autre part, de l'inadéquation avec les réalités sociodémographiques et culturelles. Toutefois, cette épidémie n'a pas conduit à la catastrophe sanitaire que l'on prédisait sur le continent. À cause de la fragilité des systèmes de santé et du faible taux de décès observé comparativement à d'autres continents, notamment européen et américain. En revanche, elle renseigne sur les différents enjeux auxquels les États africains sont confrontés. Ces enjeux sont principalement d'ordre sanitaire et politico-économique.

3.1. La résilience des systèmes de santé.

Dès l'apparition des premiers cas et même avant dans certains pays, les gouvernements ont très tôt mobilisé les systèmes de santé. Cette mobilisation concerne particulièrement les ressources humaines, financières, matérielles et communicationnelles. Simultanément, on note la rapidité de l'élaboration des mesures de santé publique dont l'objectif témoigne de la volonté des autorités étatiques de protéger la population contre ce nouveau virus. Certaines de ces mesures sont : l'isolement et la prise en charge des cas suspects dans les structures sanitaires spécifiques ; les formes de limitations des déplacements entre villes ; la mise en place des comités de gestion ; la valorisation des protections individuelles (port du masque, lavage des mains, distanciation physique, prise de température systématique, marquage au sol).

La gestion sanitaire de la Covid-19 et la « banalité » dans laquelle les Africains ont accueilli cette maladie, confrontent l'expérience que le continent à faire face aux pandémies et généralement aux crises. Confrontés régulièrement aux épidémies (Ebola, tuberculose, paludisme.) et aux crises humanitaires (famine, conflit, sécheresse), plusieurs pays africains au sud du Sahara (Guinée, Liberia, Sierra Leone, Gabon, RDC) sont déjà habitués à des *preparedness*⁴. Elles consistent à mobiliser dans l'urgence les structures médicales et divers acteurs (politique, administratif, académique, société civile). Pourtant, dans la gestion de cette crise sanitaire, les réponses politiques africaines se sont calquées des expériences et connaissances asiatiques, européennes et nord-américaines sur les paramètres de la Covid-19, c'est-à-dire sa physiopathologie, ses modes de transmission, sa durée d'incubation et ses cibles privilégiées. Malgré la faiblesse des systèmes de santé et de prévention, ces expériences interne et externe au continent ont permis un meilleur contrôle et une bonne gestion de la pandémie. En effet, la majorité des hôpitaux d'Afrique subsaharienne n'a pas été le théâtre d'un important afflux de patients atteint de la Covid-19, tout le contraire de la saturation des hôpitaux observés en Europe et en Amérique.

Toutefois, la réponse sanitaire ne justifie pas à elle seule la faible létalité de la Covid-19 en Afrique au sud du Sahara. Cette sous-région africaine semble avoir bénéficié singulièrement de deux facteurs : la démographie et le climat. En effet, la jeunesse de la population africaine dont l'âge médian est de moins de vingt ans est moins exposée aux

⁴ Ce terme que l'on peut traduire par « état de préparation » est en vogue et récurrent dans le vocabulaire des experts des organisations internationales. Son usage souligne la nécessité pour les autorités locales et nationales de mettre en place des outils de gestion des crises.

symptômes et aux formes graves de la maladie contrairement aux personnes âgées (Liu, Chen, Lin, Han, 2020). Par ailleurs, les températures élevées et l'humidité des climats tropicaux seraient bénéfiques à la survie et réduiraient la propagation des infections virales respiratoires telles que la grippe, principalement transmises pendant les saisons les plus froides (Wang et al., 2020).

La conjugaison de tous ces facteurs n'a pas permis l'observation de la saturation des infrastructures sanitaires qui souffrent du manque d'équipements médicaux, de ressources humaines et financières. En somme, l'enseignement tiré de la gestion de cette pandémie est une opportunité pour de nombreux pays de pallier ces carences à travers l'allocation d'importantes ressources budgétaires dans le domaine de la santé et aussi de la valorisation des ressources humaines.

3.2. La Covid-19, une opportunité pour la relance économique

Sur le long terme, la Covid-19 va redessiner une nouvelle carte géopolitique du monde. En effet, cette maladie a sensiblement fragilisé les économies et les systèmes de santé en Occident et durement éprouvé moralement les citoyens européens et américains. L'émergence de cette maladie a été l'occasion d'exposer « *la forte dépendance de l'Union européenne (UE) de pays tiers pour son approvisionnement pharmaceutique. Ainsi, 40 % des médicaments commercialisés dans l'UE proviennent de pays tiers, 60 à 80 % des ingrédients actifs sont fabriqués en Inde et en Chine* » (Bourgueil, 2020). Face à ce constat, l'Afrique et singulièrement celle au sud du Sahara à l'occasion de repenser et de reconfigurer ses partenariats internationaux en s'appuyant sur sa résilience et sa capacité à faire face à des crises de n'importe quelles natures.

De même, cette crise rappelle le modèle d'économie de rente, fondé sur l'exportation de matières premières non transformées, sur lequel reposent de nombreux pays africains et de la nécessité urgente d'une diversification économique. Celle-ci doit s'appuyer sur le développement d'une industrie « africaine » qui « *représente moins de 15 % du PIB du continent* » (PNUD, 2020b). Mais aussi des secteurs agricole et agroalimentaire qui « *emploient plus de la moitié de la population active du continent* » (Coguic, Osman, 2021). L'essor de l'industrie et des secteurs agricole et agroalimentaire devra favoriser la production locale dont l'objectif sera la transformation locale des matières premières. Toutefois, le secteur privé devra également contribuer à cet enjeu économique. À travers la

création de l'emploi, de la valeur ajoutée et de la base productive. La conjonction de tous ces éléments constitue une des réponses vers la prospérité du continent.

La frontiérisation observée durant cette crise de santé publique a permis de constater l'influence de la demande étrangère sur le continent. En effet, cette crise a eu comme conséquence la préférence à des circuits d'approvisionnement plus courts et à la montée du protectionnisme sur ses principaux marchés d'exportation européen et asiatique (cf. tableau n° 1). Pour cette raison, il faut valoriser à la fois le marché intérieur et l'intégration régionale. Ce marché constitué de 1,2 milliard de personnes et représentant un PIB de 2 500 milliards de dollars est une perspective à la production locale (Coguic, Osman, 2021). De même, la dynamisation de l'intégration régionale participera à la mise en valeur de ce marché intérieur.

Conclusion

Confronté à une crise majeure de santé publique : la Covid-19, la frontière s'est révélée être le principal outil de protection et de régulation sanitaire dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Alors face à un virus méconnu, les principales réponses apportées pour assurer la protection sanitaire de la population sont la fermeture des frontières et le confinement. Ces deux stratégies qui ont permis de réduire l'expansion du virus peuvent être comprises comme une forme de repli sur les frontières nationales. En pratique, elles concrétisent la volonté de l'État, avec la mise en application de l'état d'urgence « sanitaire », de prendre le contrôle du territoire national et de la population. En conséquence, l'amplitude de la pandémie de la Covid-19 marque le grand retour de l'État. Notamment par sa puissance publique, ses fonctions régaliennes (frontières, armée, police), mais aussi son pouvoir de monopole des moyens légitimes de circulation, de régulation des déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national (fermeture des aéroports, suspension de la délivrance des visas, interdiction de voyager, limitation des déplacements). Cette prégnance de l'État a eu comme principal cadre d'expression l'espace public et elle s'est manifestée avec la suspension des interactions sociales.

Toutefois, les principales mesures adoptées contre la Covid-19 ont été confrontées à une réalité africaine : l'informalité (en termes de travail et de logement). En effet, dans certains pays d'Afrique au sud du Sahara, les gouvernements ont éprouvé des difficultés à en assurer l'application en raison de la très grande dépendance de la population au secteur informel. Tandis que quelques autres n'ont pas du tout pris des mesures coercitives envers

leur population. L'objectif poursuivi par ce choix était d'éviter des mouvements de protestation populaire observés par la suite en Afrique de l'Ouest et du Centre.

En outre, la Covid-19 a permis de constater la résilience du continent africain aux épidémies. Régulièrement confronté à divers types d'épidémies et à des crises de toutes sortes, humanitaire notamment, l'avènement de la Covid-19 a été l'occasion de prédiction d'une catastrophe sanitaire sur le continent. Cette idée a été confrontée par la fragilité des infrastructures sanitaires africaines. Malgré cela, selon les statistiques, l'Afrique demeure relativement le continent le moins éprouvé (en nombre de cas et de décès) par la Covid-19. Toutefois, elle peut permettre au continent de s'affirmer à travers l'élaboration d'un modèle économique qui reposera particulièrement sur l'industrialisation de l'Afrique subsaharienne.

Références

AMILHAT SZARY, A.-L., 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses Universitaires de France.

AMILHAT SZARY, A.-L., 2020a, « Les confinés, ce sont les plus mobiles ! », *Libération*, En ligne : https://www.liberation.fr/debats/2020/04/27/les-confines-ce-sont-les-plus-mobiles_1786544/. Consulté le 8 juin 2021.

AMILHAT SZARY, A.-L., 2020b, *Géopolitique des frontières*, Paris, Le Cavalier Bleu.

AMILHAT SZARY, A.-L., HAMEZ, G., 2020, *Frontières - Capes-Agrégation Histoire-Géographie*, Paris, Armand Colin.

ARBARET SCHULZ, C., 2008, *La question du continu et du discontinu à l'épreuve de la dimension technique des sociétés*, Presses universitaires François-Rabelais.

AYIMPAM, S., 2014, *Economie de la débrouille à Kinshasa. Informalité, commerce et réseaux sociaux*, Karthala Editions.

BADIE, B., 2014, *La Fin des territoires: Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.

BERROD, F., BRUYAS, P., 2020, « Union européenne : la frontière comme antidote à l'épidémie ? », *The Conversation*, En ligne : <http://theconversation.com/union-europeenne-la-frontiere-comme-antidote-a-lepidemie-134844>. Consulté le 10 juin 2021.

BERROU, J.-P., EEKHOUT, T., 2019, « L'économie informelle : un défi au rêve d'émergence des économies africaines ? », *Études internationales*, vol. 50, n° 1, p. 121-146.

BOURDELAIS, P., 2008, « L'épidémie créatrice de frontières », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, n° 42, p. 149-176.

- BOURGUEIL, Y., 2020, « Focus », *Les Tribunes de la sante*, vol. N° 65, n° 3, p. 13-23.
- BOUSSENA, S., 2020, « Pétrole, accord et désaccords », *Le Monde diplomatique*, En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/06/BOUSSENA/61903>. Consulté le 20 juin 2021.
- BRUGERE-PICOUX, J., 2019, « L'origine de la zoonose et les modes de contamination », *Outre-Terre*, vol. N° 57, n° 2, p. 57-64.
- CARROUE, L., 2020, « Mondialisation et démondialisation au prisme de la pandémie de Covid-19. Le grand retour de l'espace, des territoires et du fait politique », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>, En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/covid19-mondialisation-demondialisation>. Consulté le 15 juin 2021.
- CATTARUZZA, A., MONOT, A., PARIS, F., 2020, *Frontières*, Bréal.
- CESSOU, S., 2015, « Le poids du secteur informel en Afrique », *Le Monde diplomatique*, En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/143/CESSOU/53893>. Consulté le 18 juin 2021.
- COGUIC, R. L., OSMAN, Y., 2021, « Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique et de ses régions », *Reperes*, p. 7-24.
- COLLECTIF, 2021, *Dictionnaire Le Robert illustré 2022 et son dictionnaire en ligne*, Le Robert.
- COOMES, E. A., LEIS, J. A., GOLD, W. L., 2020, « Quarantaine », *CMAJ*, vol. 192, n° 41, p. E1247-E1247.
- DAHIR, A. L., 2020, « 'Instead of Coronavirus, the Hunger Will Kill Us.' A Global Food Crisis Looms. », *The New York Times*, En ligne : <https://www.nytimes.com/2020/04/22/world/africa/coronavirus-hunger-crisis.html>. Consulté le 3 juillet 2021.
- DEBARBIEUX, B., 2020, « Le confinement – cloisonnement au temps du Covid 19 », *Cybergeo : European Journal of Geography*, En ligne : <http://journals.openedition.org/cybergeo/34722>.
- DELMAS, A., GOEURY, D., 2020, « Covid-19, la frontiérisation aboutie du monde », *Club de Mediapart*, En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/adrien-delmas/blog/280520/covid-19-la-frontierisation-aboutie-du-monde>. Consulté le 5 juin 2021.
- DUMONT, G.-F., 2019, « La géopolitique des frontières réaffirmée », *Outre-Terre*, vol. N° 57, n° 2, p. 75-88.

- DUMONT, G.-F., 2020a, « Covid-19 : la fin de la géographie de l'hypermobilité ? », *Les Analyses de Population Avenir*, vol. N° 29, n° 11, p. 1-13.
- DUMONT, G.-F., 2020b, « Frontières : un resurgissement durable ? », *Population Avenir*, vol. n° 749, n° 4, p. 3-3.
- DUMONT, G.-F., 2021, « Covid-19 : une baisse historique des migrants dans le monde ? », *Population Avenir*, vol. n° 752, n° 2, p. 3-3.
- FORSON, V., 2017, « Afrique : le secteur informel fait sa révolution », *Le Point*, En ligne : https://www.lepoint.fr/economie/afrique-le-secteur-informel-fait-sa-revolution-18-07-2017-2144068_28.php. Consulté le 26 juin 2021.
- FOUCAULT, M., 1993, *Surveiller et punir: Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCHER, M., 2015, « Le régime frontalier dominant est celui de l'ouverture », *Libération.fr*, En ligne : http://www.liberation.fr/planete/2015/09/30/le-regime-frontalier-dominant-est-celui-de-l-ouverture_1394503. Consulté le 4 juin 2021.
- FOUCHER, M., 2018, « Frontières : rejet, attachement, obsession », *Pouvoirs*, vol. N° 165, n° 2, p. 5-14.
- FOUCHER, M., 2020a, « Coronavirus : faut-il fermer les frontières face à la pandémie ? », *Les Echos*, En ligne : <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/coronavirus-faut-il-fermer-les-frontieres-face-a-la-pandemie-1184414>. Consulté le 4 juin 2021.
- FOUCHER, M., 2020b, « Avec la pandémie, nos stéréotypes sur les frontières sont remis en question. », *Mission d'animation des agrobiosciences*, En ligne : <https://www.agrobiosciences.org/territoires/article/coronavirus-avec-la-pandemie-nos-stereotypes-sur-les-frontieres-sont-remis-en-question>. Consulté le 4 juin 2021.
- FOUCHER, M., 2020 c, « Les frontières ont toujours eu une fonction prophylactique », <https://le1hebdo.fr/>, En ligne : <https://le1hebdo.fr/journal/vers-de-nouvelles-frontieres/293/article/les-frontieres-ont-toujours-eu-une-fonction-prophylactique-3808.html>. Consulté le 5 juin 2021.
- FOUCHER, M., 2020d, *Le retour des frontières*, Paris, Cnrs.
- FOUCHER, M., VIGNERON, E., THERY, H., CARROUE, L., GAY, J.-C., GHORRA-GOBIN, C., 2020, « La pandémie de Covid-19, regards croisés de géographes — Géoconfluences », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>, En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/pandemie-de-covid-19-regards-croises-de-geographes>. Consulté le 3 juin 2021.

GRUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, 2020, *Note de synthèse : Les incidences de la COVID-19 en Afrique*, Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Consulté le 27 juin 2021.

HAMEZ, G., MOREL DORIDAT, F., OUDINA, K., CALVEZ, M. L., BOQUET, M., DORKEL, N., et al., 2020, « La frontière « nationale » brouillée par le Covid-19 », *The Conversation*, En ligne : <http://theconversation.com/la-frontiere-nationale-brouillee-par-le-covid-19-134443>. Consulté le 3 juin 2021.

HEISBOURG, F., 2020, « La pandémie remodèle-t-elle la géopolitique ? », *Commentaire*, vol. Numéro 171, n° 3, p. 527-536.

INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION, 2018, « More than 60 per cent of the world's employed population are in the informal economy », En ligne : [http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_627189/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_627189/lang-en/index.htm). Consulté le 28 juin 2021.

LIU, K., CHEN, Y., LIN, R., HAN, K., 2020, « Clinical features of COVID-19 in elderly patients: A comparison with young and middle-aged patients », *The Journal of Infection*, vol. 80, n° 6, p. e14-e18.

MAKITA-IKOUAYA, E., 2020, « Le Gabon face à la Covid-19 : mesures sanitaires et conséquences socio-économiques », *Revue du Rhin Supérieur*, n° 2, p. 97-116.

MBEMBE, A., 2020, *Brutalisme*, Paris, La Découverte.

MEIER, D., 2018, « Penser les frontières au Moyen-Orient et au Sahel : enjeux et concepts », *Égypte/Monde arabe*, n° 18, p. 163-174.

MOREAU DESFARGE, P., 1993, *La mondialisation : vers la fin des frontières ?*, Paris, Dunod.

MOREAU DESFARGE, P., 2020, « Après le COVID-19 : une terre démondialisée ? », *Politique étrangère*, vol. Automne, n° 3, p. 47-58.

MOUNOMBOU, S., 2021, « Révolution des casseroles : Deux morts dans la nuit du 18 février », *Gabonreview.com | Actualité du Gabon |*, En ligne : <https://www.gabonreview.com/revolution-des-casseroles-deux-morts-dans-la-nuit-du-18-fevrier/>. Consulté le 14 juin 2021.

NSEGBE, A. de P., NDOKI, D., YEMMAFOUO, A., 2020, « Gouvernance de la Covid-19 et impacts socio-économiques et politiques des mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie au Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. n° 282, n° 2, p. 419-435.

PNUD, 2020a, *Effets socioéconomiques potentiels du Covid-19 au Cameroun. Une évaluation sommaire.*, Yaoundé, Programme des Nations Unies pour le Développement. Consulté le 23 juin 2021.

PNUD, 2020b, *Impact socio-économique de la COVID-19 au Gabon*, Libreville, Programme des Nations Unies pour le Développement. Consulté le 24 juin 2021.

PUMAIN, D., 2020, «Le confinement géographique ou les vertus d'une expérience», *Cybergeo : European Journal of Geography*, En ligne : <http://journals.openedition.org/cybergeo/34659>.

QUESTIONS INTERNATIONALES, 2016, *Questions internationales n° 79-80 : Le réveil des frontières - Des lignes en mouvement*, Paris, La documentation française.

SIERRA, P., 2020, *Frontières*, Editions Ellipses.

WANG, J., TANG, K., FENG, K., LIN, X., LV, W., CHEN, K., et al., 2020, *Impact of Temperature and Relative Humidity on the Transmission of COVID-19: A Modeling Study in China and the United States*, Rochester, NY, Social Science Research Network.

ZAJEC, O., 2017, *Frontières: des confins d'autrefois aux murs d'aujourd'hui*, Chronique.